



Le frein à l'endettement requiert des investissements prudents

Emile Perrin

avec l'ats

Grand Conseil La **Commission des finances** soutient le budget 2025 du **Canton**, mais préconise de rallonger la liste de projets à repousser. Par pessimisme et pour respecter le frein à l'endettement.

La session d'hiver du **Grand Conseil**, qui débute le 25 novembre, sera comme à l'accoutumée riche en discussions puisqu'elle sera notamment consacrée au budget 2025 et au plan financier 2026-2028 du ménage **cantonal**. Dans cette optique, la **Commission des finances** (CFin) a émis ses recommandations. Parmi les grandes décisions que le Législatif sera amené à prendre dans ce cadre, la CFin s'est penchée sur les investissements.

Pour tenter de faire simple, deux variantes sont sur la table. La première prévoit que l'endettement ne dépasse pas 500 millions de francs entre 2022 et 2031, avec pour conséquence l'abandon de 15 projets et le report de 19 autres. La seconde option relève le plafond à 750 millions, comprenant 13 croix sur des projets et des délais supplémentaires pour neuf autres. C'est cette dernière que soutient le **Gouvernement**.

Les enjeux pour la région sont nombreux. Le principal ayant trait au futur Pôle de justice et police à reconstruire à Reconvilier, lequel nécessite un investissement de 54 millions déjà approuvé par le **Grand Conseil**. Dans les deux variantes proposées, l'édification dudit Centre judiciaire est d'ores et déjà repoussé d'une décennie.

Comme la CFin préconise, en s'appuyant sur le mécanisme du frein à l'endettement, une solution plus prudente que celle ayant les faveurs du **Gouvernement**, la crainte de voir le projet à concrétiser dans la Vallée passer à l'as a ressurgi. Il n'en est toutefois rien. «La majorité de la CFin ne partage qu'en partie l'avis optimiste du **Conseil** exécutif concernant les perspectives financières», indique-t-elle. Ainsi, elle «propose de compléter les abandons et les reports de projets de la variante 2 en y ajoutant ceux prévus dans la variante 1».

De ce fait, aux 13 projets à biffer – dont celui de la remise en état du Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan – et aux neuf à repousser, elle suggère d'en différer 21 au total. «C'est un mix des deux variantes», constate le socialiste Karim Saïd, président de la Députation francophone.

Bénéfice de 250 millions

Le Biennois souligne que la Députation ne s'est pas encore rencontrée pour préparer la session hivernale même si des discussions ont évidemment déjà eu lieu à ce propos. «De manière générale, la situation financière du **Canton** n'est pas si mau-

vaise que certains le prétendent», continue-t-il. «Repousser davantage de projets ne constitue pas un bon calcul. Plus on construit vite, moins cela coûte cher. Je regrette profondément cette vision à court terme.»

Si la variante 1 pourrait tout bonnement rayer de la carte le projet du Pôle justice et police, Karim Saïd refuse de peindre le diable sur la muraille. «Le **Conseil** exécutif a proposé une deuxième version, plus modérée. Cela tend à prouver qu'il ne souhaite pas repousser autant de projets que proposé dans la première, qu'il a établie en conformité avec ce que lui demandait le **Grand Conseil**», perçoit-il.

Le Biennois a encore deux arguments dans sa manche. «La Députation a déjà fait des concessions par le biais de la solution provisoire à Bienne, mais le retour de cette entité dans le **Jura bernois** est une priorité. En Suisse, il est convenu que toute minorité a droit à son tribunal. La Loi sur le statut particulier prévoit en outre une antenne judiciaire dans la région.»

Outre ses projections concernant les investissements, la CFin recommande de rejeter la création d'une cinquantaine de postes proposée par le **Gouvernement** ou de relever le montant

des taxes d'études pour les étudiants étrangers. Le budget 2025

prévoit un bénéfice de 246 millions de francs.



Le **Parlement cantonal** décidera lors de sa session d'hiver à quels investissements il consent.

Keystone/Peter Klauzner

Le **Gouvernement** fait le point sur le chantier de la Tavannes Machines

Face aux conséquences de la fermeture totale du bâtiment de la Tavannes Machines décrétée par le **Canton de Berne**, en août, la **députée** neuvevilloise Anne-Caroline Graber (UDC) avait demandé des éclaircissements via une interpellation urgente. Le **Conseil** exécutif lui a répondu en quatre volets. Dans un premier temps, il assure étudier les voies légales possibles s'il s'avérait que l'ancien propriétaire a intentionnellement caché des défauts de statique de la bâtisse. Face au retard provoqué par les mesures prises par sécurité, le **Gouvernement** détaille les mesures provisoires qui en découlent. Ainsi, l'Office des poursuites et

des faillites, de même que l'**intendance des impôts** trouveront en partie refuge dans les locaux de la Bienna, à Sonceboz-Sombeval et, partiellement, à Bienna dans les actuels. La police mobile sera temporairement hébergée à Loveresse, tandis que des containers seront installés à Reconvilier pour la police territoriale.

Le **Conseil** exécutif répond encore qu'il ne lui est, pour l'heure, pas possible de déterminer un nouveau calendrier, notamment en raison du refus de l'ultime locataire de quitter les lieux. Ce dernier s'oppose à la résiliation reçue pour fin octobre 2024 en s'appuyant sur des motifs relevant du droit du bail.

Enfin, les coûts de la rénovation de la statique du bâtiment dépendront de la méthode qui pourra être appliquée. Comme elle n'est pas encore définie, les frais supplémentaires ne peuvent pas l'être non plus. Le **Gouvernement** estime néanmoins qu'ils devraient être couverts totalement (dans le meilleur des cas), ou en tout cas en grande partie, par le crédit déjà approuvé.

Anne-Caroline Graber s'est déclarée satisfaite des réponses apportées par le **Gouvernement**.